

"Privilégier le cœur, pas le pognon"

■ **Expulsés :**
le bourgmestre de
Péruwelz annonce que la
propriétaire vend son bien

PERUWELZ ▽ "Même un ouragan ne nous poussera pas au Mistral." Ou encore: "Péruwelz, on est privé de domicile." Ces quelques slogans apposés sur une caravane ont défilé dans les rues du centre de Péruwelz ce vendredi matin. Des tracts ont également été distribués pour dénoncer l'affaire des expulsés de la rue de Roucourt. Pour rappel, onze personnes doivent quitter les bâtiments appartenant à la famille de Jean-Charles Van Wassenhove. Ce dernier annonce du nouveau, notamment au niveau des domiciliations.

"La commune semble se rendre compte des excès commis. Deux personnes ont été interdites de domiciliation ici. C'est illégal. Mais le ministère de l'Intérieur est intervenu pour que ces personnes puissent se faire domicilier dans les deux mois à la date de leur arrivée. L'expulsion semble suspendue. Les locataires ne veulent pas aller au Mistral. Ils sont bien là où ils sont. Pas moins de 129 personnes sur l'entité sont victimes de ces problèmes de non domiciliation. Elles sont déjà défavorisées au départ et on veut encore les assommer. Ici, les gens ne paient pas cher. Nous espérons que le cœur va l'emporter sur le pognon."

Le son de cloche est sensiblement différent chez Daniel Westtrade. Le bourgmestre a reçu un

courrier récemment.

"Le conseil de la propriétaire, la mère de Mr Van Wassenhove, m'a écrit pour me dire qu'elle voulait vendre. Dès lors, toute l'histoire retombe sur mes épaules. J'ai pris un arrêté expliquant que ces personnes devaient partir pour des raisons de sécurité. Les locataires doivent donc être conscients que les nouveaux propriétaires ne pourront pas les conserver dans ces lieux. Et on va dire que c'est le bourgmestre qui est la cause de tout. La cellule logement du CPAS tente de dégager des solutions, ce qui n'est pas évident. Un accord pour des appartements avec un privé pourrait être conclu. J'avais octroyé des délais raisonnables pour que chaque locataire puisse être relogé. J'ai demandé un contrôle au commandant des pompiers le 30 septembre pour vérifier notamment la mise en ordre au niveau incendie. J'ajoute que le ministère de l'Intérieur ne nous a pas écrit pour nous imposer de domicilier ces deux personnes. La commune s'y refuse, encore une fois pour des raisons liées à l'état des lieux. Et je répète que les nouveaux propriétaires ne pourront pas garder les locataires à cet endroit."

Geoffrey Devaux



Hier, la caravane a sillonné les rues de Péruwelz pour sensibiliser la population à cette problématique vécue par les personnes de la rue de Roucourt. (DEVAUX)

www.dhnet.be

LA DERNIERE L'HEURE